

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 368

26 - Drôme

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Die

CHEMINS DE TRAVERSE.

Objet : l'association a pour objet social : de contribuer à la résilience des territoires du Diois et voisins afin de faire face aux crises majeures et systémiques en créant et en co-gérant avec des réseaux de partenaires individuels et collectifs des fermes d'apprentissages et d'expérimentations en polyactivités agricoles et artisanales paysannes et Low-Tech, de concevoir et réaliser des activités d'apprentissages théoriques et pratiques, d'échanges et de transmission de savoirs, de formations aux métiers anciens et futurs praticables sans ressources et énergies fossiles, afin qu'elles soient accessibles au plus grand nombre d'habitants en fonction des ressources disponibles, de concevoir et réaliser des activités prototypes et pérennes de productions diversifiées de biens et de services, afin que les habitants du territoire puissent progressivement devenir autonomes localement dans les réalisations nécessaires à leurs besoins vitaux, notamment leurs besoins alimentaires, physiologiques et sociaux ; Ceci couvre les champs de l'artisanat, de l'habitat, du lien social, des soins et bien-être, de la culture et des arts, de proposer et valoriser des services d'intérêt général, des partenariats, des mutualisations de moyens et des échanges de services aux habitants et acteurs sociaux et économiques, publics et privés, du Diois et territoires voisins, qui contribuent à la transition vers la résilience locale et à la réalisation du présent objet social, d'œuvrer pour bâtir dans le Diois et territoires voisins un système d'échange de biens et services vertueux et alternatif au système économique mondialisé, de proposer une alternative au mode de vie urbain non-soutenable, de proposer une alternative fiable et crédible aux modes de vie et de production écocidaire et prédateurs de ressources extérieures, polluantes et aux origines géographiques lointaines, de s'opposer localement à la dégradation de la biodiversité, des sols et des écosystèmes d'espèces vivantes, notamment les dégradations du fait du système industriel de l'exploitation agricole et forestière, du fait des transports pour la consommation non-locale et du fait du tourisme, de favoriser la participation de ses membres aux activités et services des organismes d'intérêt public ou des collectivités publiques locales qui sont utiles ou prévues pour faire face aux urgences et aux risques de crises majeures, de faciliter la solidarité, l'entraide et l'inter-dépendance mutuellement consentie des membres associés entre-eux et avec les partenaires extérieurs, de permettre aux membres et partenaires de l'association d'œuvrer en vue de subvenir à leurs besoins fondamentaux et de les aider à s'émanciper des modes de vie, habitudes et addictions s'opérant aux dépens des besoins vitaux d'autres nations humaines et espèces vivantes, de garantir que le projet de l'association soit laïc et qu'il n'a pas vocation à être le lieu de pratiques collectives ésotériques ou religieuses, qui sont de l'ordre de la sphère privée, de garantir dans ses activités et pratiques collectives une indépendance vis à vis des partis politiques, la disposition des biens dont l'association sera propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apports ou par toute autre manière, ou sera locataire ou usagère par baux ou conventions de mise à disposition, de tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales et emprunts toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère non lucratif et d'intérêt général de l'association ;

La Directrice de l'information légale et administrative : Anne DUCLOS-CRISIER